



## Lettre d'information d'Action Praticiens Hôpital 5 octobre 2023

### APH a rendez-vous avec le Ministre

Après d'innombrables demandes depuis la nomination du ministre de la Santé et de la Prévention, les organisations syndicales représentatives des praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires vont enfin être reçues le 16 octobre 2023 par le Ministre.

Action Praticiens Hôpital (APH), union d'Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, vous représentera, en rappelant que vous avez réalisé une mobilisation historique les 3 et 4 juillet 2023, notamment pour la réouverture des négociations interrompues au printemps.

APH défendra l'attractivité des carrières médicales et hospitalo-universitaires, notamment :

- **Sur la revalorisation des carrières** : correction de l'injustice des 4 ans d'ancienneté. APH renouvellera sa proposition déjà envoyée à la DGOS de triple grille pour les PH, permettant de récupérer les 4 ans d'ancienneté volés, de pouvoir terminer la grille des échelons avant 65 ans, et valorisant (pour la grille « hors classe ») la fidélité des praticiens qui exercent toute leur carrière exclusivement dans le service public. Ce principe d'engagement dans la carrière hospitalière doit également être pris en compte immédiatement et valorisé comme c'est le cas pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'Etat.
- **Sur la permanence des soins et le temps de travail** : APH rappellera que le sujet de la rémunération des gardes et des astreintes doit être résolu, mais qu'il n'est pas la seule thématique du dossier de

la permanence des soins : juste décompte du temps de travail en garde et décompte horaire des obligations des service, réduction de la durée de la garde et des obligations de service, intégration du samedi matin à la permanence des soins, reconnaissance de la pénibilité liée au travail de nuit et de week-end en intégrant cette valorisation de cette pénibilité pour la retraite

- **Sur les carrières hospitalo-universitaires** : en insistant sur la nécessaire prise en compte des émoluments hospitaliers pour le calcul des retraites des HU.
- **Sur la formation et la certification** qui sont des éléments indispensables au maintien des compétences de tous les praticiens.
- **Sur la gouvernance** : avec, entre autres, une réforme courageuse de la gouvernance médicale via une désignation des responsables managériaux médicaux par leurs pairs autour d'un projet médical de service.

**APH évoquera également l'insuffisance de l'ONDAM hospitalier pour 2024 qui ne préfigure qu'une aggravation des restrictions qui nous touchent tous les jours un peu plus.**

Alors que l'hôpital continue à aller de mal en pis, que la perte de chance pour les patients est palpable et aggrave la perte de sens de notre métier, alors que la pénurie de médecins hospitaliers et de soignants est toujours croissante, il est urgent de reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées. Il devient indispensable de donner enfin ce choc d'attractivité que les praticiens attendent depuis trop longtemps.

APH attend des réponses concrètes et rapides, et suivies de faits probants de la part du ministre.